

Prix Bénévolat

Un Canada pour tous, où chacun participe et joue un rôle actif

Le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat

En 2001, au cours de l'Année internationale des volontaires, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat. Ce prix, qui est décerné à la mémoire de Thérèse Casgrain et de son œuvre, vise à honorer les personnes qui se sont distinguées leur vie durant par leur engagement bénévole.

M^{me} Thérèse Casgrain était une éminente Canadienne dont les réalisations inspirent encore aujourd'hui chacun de nous. Le Prix Thérèse-Casgrain est décerné chaque année à une Canadienne et à un Canadien. Il sert à souligner les contributions de bénévoles provenant de collectivités de partout au Canada et dont l'esprit d'avant-garde, l'engagement social et la persévérance ont contribué de manière significative à la promotion d'une cause et au mieux-être de leurs concitoyens.

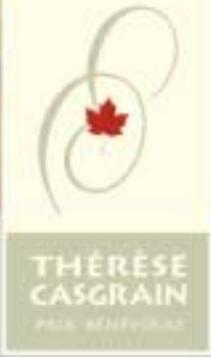


À la mémoire de Thérèse Casgrain (1896-1981)

Montréalaise d'origine, Thérèse Casgrain a été l'âme d'innombrables réformes sociales, militant sans relâche pour promouvoir la justice et l'égalité. Elle a travaillé activement auprès d'organisations provinciales, nationales et internationales et a été l'une des pionnières du mouvement de défense des droits des femmes au Canada.

À titre de fondatrice, et par la suite de présidente, de la Ligue des droits de la femme du Québec, elle a aidé les Québécoises à obtenir le droit de vote en 1940 et à devenir les bénéficiaires des chèques d'allocations familiales. M^{me} Casgrain a aussi lutté toute sa vie pour l'accession des femmes au gouvernement au Canada.

Dans les années 1960, Thérèse Casgrain a pris part à la Conférence mondiale du désarmement; elle a été la seule Canadienne à joindre la délégation. En 1970, elle a été nommée membre du Sénat et, en 1974, Compagnon de l'Ordre du Canada. Durant toute sa vie, elle s'est employée à défendre la cause des plus défavorisés de notre société, à dénoncer les injustices sociales et à se faire le porte-parole des sans-voix. Thérèse Casgrain a été une véritable source d'inspiration pour les Canadiens.



Prix Bénévolat

Le prix

Le prix comporte :

- une médaille en bronze évoquant Thérèse Casgrain, une épinglette et un certificat de mérite;
- un don de 5 000 \$ offert à un organisme de bienfaisance canadien enregistré désigné par le lauréat.

Sélection des candidats

Membres du Comité de sélection national :

- un président;
- des anciens lauréats du prix;
- des représentants du secteur bénévole de partout au Canada;
- des membres de la Fondation Thérèse F. Casgrain;
- des fonctionnaires du gouvernement du Canada.

Le Comité étudiera les candidatures des personnes qui répondent aux critères suivants :

- elles ont la citoyenneté canadienne;
- des preuves démontrent que l'action bénévole a joué un rôle important tout au long de leur vie;
- leur implication bénévole a favorisé la participation de leurs concitoyens à leur milieu de travail ou à leurs collectivités;
- elles ont fait preuve de leadership, de créativité, de coopération et de travail acharné pour l'avancement d'une cause sociale;
- elles ont créé des partenariats efficaces avec les secteurs public et bénévole, les collectivités locales ou les gouvernements.

Mises en candidature

Chaque candidature au Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat doit être parrainée par :

- a) une organisation,

- b) ou trois personnes — un parrain et deux coparrains sans lien de parenté avec le candidat.

Les renseignements suivants doivent être fournis dans la demande ou accompagner celle-ci :

- le nom, adresse et numéro de téléphone du candidat;
- un formulaire d'autorisation et de consentement signé par le candidat;
- les noms, adresses et numéros de téléphone du parrain et des coparrains;
- une description détaillée des réalisations du candidat pour chacun des critères de sélection et documents pertinents à l'appui (p. ex. publications, lettres d'appui, prix, coupures de journaux).

Les candidatures à titre posthume ne seront pas acceptées.

Les candidatures doivent être présentées au plus tard le **1^{er} février** à l'adresse suivante :

Secrétariat du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat

Développement social Canada
140, promenade du Portage, Portage IV, 5^e étage
Gatineau QC K1A 0J9

Notre mission

Développement social Canada s'est engagé à renforcer les assises sociales du Canada en favorisant le mieux-être et la participation des individus, des familles et des collectivités au moyen de politiques, de programmes et de services axés sur les citoyens.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour plus de renseignements sur le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat, consultez le www.dsc.gc.ca ou téléphonez au **1 866 468-4377**.

Secrétariat du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat
Développement social Canada
140, promenade du Portage, Portage IV, 5^e étage
Gatineau QC K1A 0J9
Télec. : (819) 997-7000
Courriel : theresecasgrain-info@sdsc-dsc.gc.ca

Guide sur les mises en candidature

Qu'est-ce que le bénévolat?

Le bénévolat est une offre de service volontaire, non mandatée ni imposée. Il contribue au mieux-être d'un individu ou d'une collectivité et n'offre aucun salaire ni rétribution ni avantage financier aux bénévoles.

Qui est admissible au Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat?

Le Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat est ouvert à tous les citoyens canadiens, sauf aux membres de la Fondation Thérèse F. Casgrain, aux représentants élus du gouvernement en fonction, aux anciens lauréats du prix et aux employés de Développement social Canada.

Est-il possible de remettre une personne en candidature plusieurs années de suite?

Oui. Cependant les anciens lauréats ne seront pas admissibles.

Un groupe de personnes peut-il être admissible au Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat?

Non. Le prix sera décerné annuellement à un Canadien et à une Canadienne.

Comment procède-t-on à l'évaluation des mises en candidature?

Les mises en candidature sont évaluées par le Comité de sélection national, qui est une entité indépendante. L'évaluation est fondée uniquement sur le contenu du formulaire de mise en candidature et les documents à l'appui.

Comment les lauréats sont-ils choisis?

Le ministre du Développement social fait la sélection finale, en fonction des recommandations du Comité de sélection national.

Existe-t-il un âge requis pour les candidats?

Toutes les candidatures sont les bienvenues sans distinction d'âge. Toutefois, les lauréats devront s'être distingués toute leur vie par leur engagement bénévole.

De quoi les parrains devraient-ils se préoccuper lorsqu'ils préparent une mise en candidature?

Les lauréats du Prix sont choisis uniquement d'après leur mérite. Il faut répondre à chacun des critères, dans un paragraphe ou sous forme abrégée. La documentation supplémentaire doit être claire et bien structurée.

Quelle sorte de renseignements biographiques doit-on inclure pour décrire une personne mise en candidature?

Les divers éléments de la mise en candidature doivent décrire clairement les services bénévoles fournis par la personne auprès de chaque organisme, le type d'innovation apportée par son bénévolat et ce qui la motive à agir comme bénévole. Il faut indiquer clairement le temps que cette personne a consacré à titre de bénévole à chaque cause qu'elle a embrassée et décrire brièvement quelles étaient ses fonctions.

Les mises en candidature doivent-elles être conformes à une présentation particulière?

La documentation à l'appui (y compris les photographies et coupures de journaux) doit être présentée sur des feuilles de 8 1/2 po sur 11 po, dactylographiée, reproduite ou clairement écrite à l'encre foncée. Les mises en candidature doivent être complètes et ne pas dépasser 50 pages — seules les 50 premières pages seront examinées. Les pièces jointes supplémentaires, telles que les cassettes audio ou vidéo, les disquettes et les CD, ne seront pas examinées.

Les formulaires de mise en candidature et documents à l'appui seront-ils retournés aux parrains?

Non. Tous les documents présentés deviennent la propriété du gouvernement du Canada et sont soumis à la *Loi sur l'accès à l'information* ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les mises en candidature doivent-elles être bilingues?

Elles seront acceptées soit en français soit en anglais.

Les personnes mises en candidature doivent-elles faire du bénévolat au moment où elles sont considérées pour le Prix Thérèse-Casgrain?

Non. Cependant leurs contributions antérieures doivent refléter une vie entière consacrée à l'action bénévole.

Est-ce que je saurai ce qu'il advient de ma mise en candidature?

Toutes les personnes qui sont l'objet d'une mise en candidature et tous les parrains seront informés des candidatures gagnantes.

Formulaire de mise en candidature

Candidat

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ H/F _____

Emploi actuel _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Parrains

Chaque candidature au Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat doit être parrainée par une organisation ou par trois personnes (un parrain et deux coparrains sans lien de parenté avec le candidat).

Organisation _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Personne-ressource _____

Signature _____

Particuliers

1. Parrain (personne-ressource)

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Signature _____

2. Coparrain

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Signature _____

3. Coparrain

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Numéro de téléphone _____

Signature _____

Postez le formulaire, accompagné des documents à l'appui, à l'adresse suivante :

Secrétariat du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat
Développement social Canada
140, promenade du Portage
Portage IV, 5^e étage
Gatineau QC K1A 0J9

Nota : La documentation à l'appui doit être présentée sur des feuilles de 8^{1/2} po sur 11 po. Les mises en candidature doivent être complètes et ne pas dépasser 50 pages. Les pièces jointes supplémentaires, telles que les cassettes audio ou vidéo, les disquettes et les CD, ne seront pas examinées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide sur les mises en candidature.